

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 27 mars 2024 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO Jérémy	SCHULTZ Laurent	HERGAT Michel	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	FRADELLA Cédric
FERRERO Marc	TACCONI Pierre	KASPAR-COTRUPI Angèle	BRUSCO Stéphan
ZIEGLER Damien	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
POUGET Clémence	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
HOLSENBURGER Alexandre	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	MELEO Guy

Procurations :

BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
ACKER Christine	a donné procuration à	GUERMANN Bernard
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	JURCZAK Serge avant le point I
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	REBSTOCK Alexandra
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	POSTAL Olivier
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	HERGAT Michel
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	ROBINET David
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

Absents excusés :

PAULY Elsa	ENGELMANN Fabien	FATTORELLI Viviane	GRILLO Marie
RECH Serge	MATHIEU Bertrand	LORENTZ Maurice	

Absents non excusés :

COLIN Jean-Marie	HERFELD Marie-Laurence	SCHREIBER Roger	BEY Michèle
DEUTSCH André	ABATE Patrick	PHILIPPE Lionel	

La séance débute à 19h13

Propos liminaire du Président.

Arrivée puis départ de M. BARILLARO, après avoir donné procuration à M. JURCZAK.
Arrivée de MM. HOLSENBURGER et BRUSCO.

POINT 1 :

Membres en exercice :	59
Présents :	32
Procurations :	13
Absents :	14

La séance se termine à 21h

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-1 – DELIBERATION N°2024/I-1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « *Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire* » ;

Vu l'article L.2121-15 du CGCT : « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction du procès-verbal et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne M. WEIS, délégué CAPFT, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 28 mars 2024

Le Président,
Rémy DICK

